

Cette formation professionnelle est basée sur la « Registered Behavior Technician Task List » selon les exigences de BACB pour obtenir le statut RBT. La RBT Task List est consultable sur le <https://bacb.com/wp-content/uploads/2016/10/161019-RBT-task-list-english.pdf>

This training program is based on the RBT Task List and is designed to meet the 40h training requirement for the RBT credential. This program is offered independent of the BACB.

FORMATION RBT TECHNICIEN COMPORTEMENTAL - PROGRAMME THEORIQUE 40H

1. TECHNICIEN COMPORTEMENTAL – DEFINITION

Professionnel responsable de la mise en place/exécution de programmes et procédures d'ABA créés par son superviseur BCBA/BCaBA. Il applique les recommandations directement, il ne développe pas l'intervention ni les programmes. Le statut de RBT a été créé par le BACB en 2013 (www.bacb.com)

Le BACB – Behavior Analyst Certification Board – est le comité international de certification des professionnels de l'ABA. Il fixe les standards de formation, il régule la profession, et informe les usagers des services ABA.

Pour les conditions d'admission, d'obtention et de maintien du statut RBT, voir le diagramme « Processus RBT ».

2. ASPECTS DE LA FORMATION THEORIQUE

- A. Durée de 40 h, réparties sur 3 mois maximum
- B. Maximum 10 participants pour assurer un suivi personnalisé
- C. Programme développé pour répondre aux exigences du statut RBT et basé sur la « Registered Behavior Technician Task List », consultable en ligne : <http://bacb.com/wp-content/uploads/2016/10/161019-RBT-task-list-english.pdf>
- D. Proposée indépendamment du BACB
- E. Dispensée par des BCBA/BCaBA
- F. Ne délivre pas de diplôme
- G. Délivre une attestation de formation pour confirmer les connaissances théoriques exigées par le BACB

3. PROGRAMME DE LA FORMATION THEORIQUE

- A. Session 1 : 2 jours, le **vendredi 22 septembre et le samedi 23 septembre**
 - I. Analyse Appliquée du Comportement, principes de base + (TSA, TED, ...)
 - II. Troubles du comportement, gestion, prévention et réduction
 - III. Comportement verbal, communication fonctionnelle

- B. Session 2 : 2 jours, **le vendredi 27 octobre et le samedi 28 octobre**
 - I. Procédures d'évaluation & intervention dans le NET et ITT
 - II. Techniques d'enseignement
 - III. Collecte des données et techniques de mesure du comportement

- C. Session 3 : 2 jours, **le vendredi 1^{er} décembre et le samedi 2 décembre**
 - I. Documentations et rapports
 - II. Guide de conduite professionnelle et éthique pour la pratique
 - III. Exercices théoriques, études de cas, divers concepts

4. INFORMATIONS PRATIQUES

- A. Horaires : 9h – 17h
- B. Durée : 40h sur 6 jours
- C. Tarif : 1600 CHF / participant
 - A. Matériel de formation inclus
 - B. Collations, thé, café, eau
 - C. Un paiement fractionné sur plusieurs mois est possible.
 - D. La totalité du montant devra être réglée pour suivre le module 1.

- D. Public concerné : toute personne désirant obtenir le statut RBT (voir conditions d'admission sur le diagramme) ou selon disponibilité, toute personne désirant se former à l'ABA sans obtention du titre RBT.

- E. Formatrices :

Mme Ewa Zaradez, Psychopédagogue, Analyste du Comportement Certifiée 1-11-8635, consultante indépendante, supervision et formation d'intervenants et structures thérapeutiques en région France frontalière, GE et VD, supervision professionnelle de RBT, BCaBA et BCBA, 14 ans de pratique professionnelle dans le domaine de l'autisme et d'autres troubles du développement, membre ABA Suisse et ABAI (Association for Behavior Analysis International)

Mme Sonia Rossetti, Psychologue FSP, Analyste du Comportement Certifiée 1-11-8817, consultante indépendante, supervision et formation d'intervenants et structures thérapeutiques en région Suisse Romande, VD, JU, FR, supervision professionnelle de RBT, BCaBA et BCBA, 16 ans de pratique professionnelle dans le domaine de l'autisme et d'autres troubles du développement, membre ABA Suisse et ABAI (Association for Behavior Analysis International)

5. SUPERVISION DE PRATIQUE POUR PASSER L'ÉVALUATION DE COMPETENCES RBT

- A. La supervision pratique n'est pas incluse dans la formation de 40h.
- B. Un programme de supervision est disponible sur demande pour les personnes n'ayant pas de superviseur BCBA/BCaBA au moment de la formation théorique de 40h.
- C. L'admission au programme de supervision se fera au cas par cas. Pour plus d'informations, écrire à : rbt.formation@teddys-school.com

→ La formation théorique 40h sera effective si le nombre de participant est suffisant. En cas d'annulation de formation, toute somme déjà versée sera intégralement remboursée

→ Inscription auprès de Ted.Dys' School via le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site. Délai d'inscription : 30 juin 2017

→ CONDITIONS ET MODALITES PRATIQUES EN PAGE 2 DU BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription - **TED-DYS' School**

A retourner complété à : Ted.Dys'School - 1414 route de Serrasson - 74 270 MUSIEGES
www.teddys-school.com – rbt.formation@teddys-school.com
Siège social : Rue du 23 juin, 15 - Case Postale 200 - 2900 PORRENTROY - Suisse
Affiliation Caisse de Compensation du Jura 545.1036

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postale : Ville :
Téléphone : E-mail :
Fonction :

S'inscrit :

Formation théorique de 40h - Registered Behavior Technician

Dates :

lieu :

Règlement :

Montant total des droits d'inscription : 1600 chf

Pour la Suisse :

Virement sur le compte CH29 0900 0000 1478 1394 7 - Virginie KLAMM
en indiquant le motif Formation RBT

Fait à : Le :

Signature :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions d'inscription détaillées sur la page 2 de ce document.

Conditions d'inscription et Modalités pratiques

Les inscriptions ne sont effectives que si le nombre de stagiaires inscrits est suffisant. Si le stage est annulé les inscriptions peuvent être reportées sur une session au contenu identique à une date ultérieure.

Inscription

Jusqu'à concurrence des places disponibles, l'inscription se fait à l'aide du bulletin d'inscription correctement complété, à adresser par mail ou par courrier. Toutes les demandes non-satisfaites sont portées sur une liste d'attente. En cas de désistement la place est proposée à la première personne inscrite sur la liste.

Le règlement du montant total de la formation est à adresser avec le bulletin d'inscription et impérativement avant le début de la session. Sans réception du règlement dans les délais indiqués, l'inscription est annulée automatiquement. Les coûts d'inscription sont nets, non assujettis à la TVA, et sont hors déplacement, hébergement et repas du stagiaire.

Annulation de l'inscription par le stagiaire

- 25 jours avant le stage, 150.- de frais seront dus
- entre 25 et 15 jours avant le stage, 25 % du règlement sera dû
- moins de 15 jours avant le stage, 50 % du règlement sera dû
- si le stagiaire ne se présente pas sur le lieu du stage, le règlement total sera dû

Annulation du stage par l'organisme de formation - Toute somme versée pour les frais d'inscription est remboursée intégralement si les dates proposées en remplacement ne conviennent pas au stagiaire.

Supports de cours - L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : "toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Modalités pratiques

Accueil - Les stagiaires sont accueillis 15 mn avant le début du stage.

Horaires - Les stages débutent à 9 h 00 et se terminent vers 17 h 00 (dont une pause de 1 heure pour le déjeuner).

Nombre de participants - 10 participants maximum par session.

Moyens pédagogiques - Vidéo projecteur, écran, dossier de stage théorique et dossier de stage d'exercices

Évaluation de fin de stage - Grille d'évaluation remise au formateur à la fin de la session. Ce questionnaire permet de mesurer le niveau de satisfaction des stagiaires sur le déroulement et le contenu de la formation (accueil, supports de cours, qualité des salles, qualité pédagogique du formateur...). Pendant toute la durée de la formation, chaque stagiaire peut s'adresser au formateur pour lui faire part de ses remarques.

Public concerné - Professionnels du secteur médico-social et du sanitaire, professions libérales, étudiants, parents, enseignants, AVS...

Les intervenants – Ewa ZARADEZ, MSc. BCBA et Sonia ROSSETTI, MSc. BCBA

PROCESSUS POUR POUVOIR S'ENREGISTRER COMME TECHNICIEN COMPORTEMENTAL RBT AUPRES DU BACB

Toutes les informations se trouvent sous : <http://bacb.com/rbt/>

Prérequis

- 18 ans minimum
- Diplôme de niveau Baccalauréat/Maturité
- Casier judiciaire vierge

Expérience ABA

- Minimum 3-6 mois
- Sous accompagnant d'un



Cours RBT 40h

- En accord avec la liste de tâches RBT éditée par le BACB
- Attestation de cours délivrée

Evaluation de Compétences RBT – RBT Competency Assessment

- Par un superviseur BCBA/BcaBA
- Basée sur la pratique
- Certains items peuvent être évalués lors d'un entretien
- Le futur RBT doit démontrer toutes les compétences listées de manière satisfaisante pour que son document

Inscription auprès du BACB pour passer l'examen RBT

- Dossier complet à envoyer au BACB, après avoir créé son profil sur www.bcba.com
 - Attestation du cours RBT 40h
 - Evaluation de Compétences RBT complété avec succès

Examen RBT

- Une fois le dossier approuvé par le BACB
- En anglais uniquement
- 75 questions, avec choix multiples, durée max 1h30
- Auprès d'un centre de test Pearson Vue. Pas de centre de test en Suisse (Mars 2017). Centres approuvés à Paris, Francfort, Rome, Madrid. <https://home.pearsonvue.com/>
- En cas d'échec, l'examen peut être repassé une 2ème fois (la même année civile)

MAINTIEN ET RENOUVELLEMENT ANNUEL DU RBT

Vous avez réussi votre examen RBT
Vous êtes enregistré auprès du BACB comme RBT
Vous avez payé votre inscription RBT pour une année
Vous avez un superviseur BCBA/BCaBA



Pratique ABA en tant que RBT

- Supervisée par un BCBA/BCaBA au minimum 5% des heures



Evaluation de Compétences RBT – RBT Competency Assessment

- Repasser l'évaluation avec votre superviseur BCBA/BCaBA pour valider le maintien de toutes les compétences



Renouvellement annuel

- Evaluation de Compétences RBT complété avec succès (daté d'au maximum 3 mois)
- Payer la cotisation annuelle pour maintenir son inscription RBT sur le registre du BACB